

8°Z  
28960  
(294bis)

*que  
sais-je?*

LES  
**COMPORTEMENTS  
CRIMINELS**

**GÉRARD LOPEZ  
ET SERGE BORNSTEIN**



**PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

1794367

34

DL-12091982-56622

QUE SAIS-JE ?

102/17

# Les comportements criminels

GÉRARD LOPEZ

Professeur d'anthropologie criminologique

SERGE BORNSTEIN

Expert national

8°2  
28960  
(297 615)



DL-15 091994-26695

Ce livre est dédié au P<sup>r</sup> Lygia Négrier-Dormont,  
présidente du Centre international de Sciences criminelles de Paris,  
qui nous a initié à la criminologie empirique.

ISBN 2 13 046198 0

Dépôt légal — 1<sup>re</sup> édition : 1994, avril

© Presses Universitaires de France, 1994  
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris



## INTRODUCTION

« *Qui est-ce? Qui est-ce? Qui est-ce?  
Qui est-il le meurtrier? Qui est-il le meurtrier?  
Elle balbutie, elle articule un nom,  
La voix de la Roche delphique.  
Il fuit, il fuit devant la Voix qui le désigne.  
Il fuit les mains sanglantes.  
Il enfourche les chevaux de l'Ouragan. »*

Sophocle.

Cet ouvrage de criminologie clinique devait s'intituler « l'homme dangereux », tant il est difficile de s'affranchir de cette notion de *dangerosité*, fondatrice de la criminologie clinique classique. C'est Mme Anne-Laure Angoulvent qui nous a suggéré le titre définitif. Il nous permet d'introduire tout naturellement la notion de comportement, pertinente pour les approches psychologiques qui posent les problèmes en terme d'apprentissage, et pour la criminologie empirique.

Les comportements criminels ont toujours été au centre des préoccupations humaines. Le monde, l'homme, la société seraient fondés sur un crime. Le crime est un sujet littéraire journalistique ou cinématographique inépuisable. Et malgré la terreur médiatique qu'elle inspire, la *folie meurtrière* ne représente qu'un pourcentage infime par rapport aux crimes conscients ou utilitaires. Les homicides les plus fréquents sont tout banalement consécutifs à des vols ou à des altercations qui tournent mal, ce sont aussi des affaires de famille et les règlements de comptes du *milieu*.

Nous définirons l'objet de notre étude avec le maximum de rigueur pour ne pas errer dans les méandres

de la psycho-socio-criminologie : nous appellerons crime, pris au sens large d'infraction grave

tout acte punissable qui entraîne  
un dommage évident à autrui<sup>1</sup>.

Le crime est, nous le savons, une notion éminemment variable dans le temps et l'espace. E. Durkheim parlait « d'offense aux états forts et définis de la conscience collective », critère qui ne nous paraît pas judicieux, car de nombreux délits sont commis avec la complicité active des citoyens qui ne considèrent qu'un acte est criminel à condition qu'ils en soient eux-mêmes les victimes réelles ou potentielles. C'est en somme l'*agrégation* des sentiments individuels des acteurs sociaux<sup>2</sup> qui, pour nous, définit le crime. Cette définition, de surcroît, « permet de réduire le caractère relatif de la notion de délit », et en sélectionne « une liste limitée : vols (...), vandalisme, incendies volontaires, coups et blessures, viols, homicides »<sup>3</sup>.

Avant d'aborder le sujet, nous ferons un détour socio-historique succinct, mais indispensable pour mieux comprendre les différentes conceptions criminologiques actuelles.

D'une façon générale, la compréhension des actes criminels est radicalement différente selon que l'on considère l'homme (relativement) libre de ses actes ou au contraire (sur)déterminé par des causes internes ou externes. En caricaturant, nous dirons que la première

1. La notion de dommage évident est celle de M. Cusson (1981).

2. Il s'agit d'un concept directement issu du paradigme individualiste et méthodologique de R. Boudon qui sera, pour nous, une référence constante (voir p. 55).

3. Afin d'éviter certaines fantaisies législatives, S. Rushdie est actuellement condamné à mort pour avoir blasphémé; la contrefaçon de monnaie demeure un crime puni de trente ans de réclusion criminelle (art. 442-1 NCP), etc.

position est celle de la criminologie empirique qui s'oppose à la seconde, issue du modèle psycho-médical, en particulier psychanalytique. Nous étudierons ces deux points de vue extrêmes sans oublier que toutes les solutions proposées (humanistes, répressives, scientifiques) pour résoudre le problème de la criminalité ont été autant d'échecs.

Le criminel est envisagé de façon différente et souvent contradictoire :

— Pour les tenants de la défense sociale, il est un danger qu'il faut éliminer, neutraliser ; ou dans une autre perspective, comprendre et rééduquer. Le passage à l'acte criminel est alors compris comme un symptôme qui s'inscrit dans une logique bio-socio-psychologique.

— Pour certains sociologues : un fait social universel et inévitable qu'il faudrait, par conséquent, tolérer.

— Ou encore la victime de la répression sociale : une sorte de bouc émissaire *stigmatisé* qui justifie à lui seul l'existence d'un appareil judiciaire (inefficace) fonctionnant pour son propre compte.

— Pour les criminologues empiristes : un *acteur* responsable capable d'élaborer des *stratégies économiques* parfois très ingénieuses.

Nous avons délibérément choisi de privilégier ce dernier type de modèle individualiste (R. Boudon) et actionniste (M. Crozier, M. Cusson) sans pour autant délaisser la psychopathologie du passage à l'acte criminel, la clinique psycho-légale et le traitement médical et social des criminels. Nous nous attarderons tout particulièrement à démembler la notion de « sociopathie » qui procède d'une position ségrégative archaïque, sans base scientifique ni espoir de salut, pour aborder la notion dynamique de *conduite psychopathique spécifique* qui recouvre un vaste champ clinique.

## Chapitre I

### ASPECTS SOCIO-HISTORIQUES DU CRIME

#### I. — Les mythes cosmogoniques

Dans les sociétés primitives et les sociétés traditionnelles, les mythes cosmogoniques sont les plus importants. Ils racontent aux hommes comment un démiurge a sorti le Monde du Chaos (le tohu-bohu biblique par exemple), dans la violence, le plus souvent après une lutte meurtrière contre un géant, un dragon, un serpent.

La violence et le crime sont également le plus souvent à l'origine de l'humanité elle-même. C'est en se coupant la tête que Bel, le dieu babylonien, donna naissance aux hommes qui sont issus du sang du Titan dans le mythe grec et de celui de Purusa dans le mythe védique. Jéhovah semblerait faire exception : il insuffla la vie à un tas de boue.

La société humaine serait, elle aussi, fondée par un meurtre collectif tel que le décrivent Freud (*Totem et tabou, Moïse*) et mieux encore René Girard.

#### II. — La Bible, Eve fille d'Adam, Caïn

Caïn fut-il le premier criminel ?

Nous ne le pensons pas. Selon nous, notre monde judéo-chrétien est lui aussi fondé sur le crime. Eve naquit de la côte d'Adam, elle est une partie de lui-

même, la chair de sa chair. Comme Athéna sortie toute armée de la tête de Zeus<sup>1</sup> son père, Eve est incontestablement la fille d'Adam. Interprétée au *pied de la lettre*, l'histoire de la fameuse pomme prend une singulière dimension qui semble avoir échappé à tous les commentateurs. La faute originelle s'inscrirait alors dans le tabou universel fondateur de la culture que serait la prohibition de l'inceste.

La femme, éternel bouc émissaire<sup>2</sup>, se trouve à jamais disculpée, la faute d'Eve devient celle d'un père abusif<sup>3</sup>. Le peuple juif, pour qui ce mythe est fondateur, semble avoir ritualisé les situations d'expulsion hors de l'Eden devenu Terre promise.

### III. — L'Antiquité gréco-latine

Le Monde grec fut à l'origine traditionnel, c'est-à-dire théocratique. Pour Parménide, l'essence divine est une sphère immobile et parfaite. La philosophie grecque ne s'affranchira jamais de la conception cyclique du temps qui interdit tout progrès<sup>4</sup>.

Dans la tragédie, le héros s'estimait souvent le jouet du destin, manipulé par les dieux, habitants de l'Olympe. Œdipe en constitue un exemple fameux. Mais au v<sup>e</sup> siècle, sous l'influence des sophistes<sup>5</sup>, Athènes fut le théâtre d'une révolution considérable. Le pouvoir quitta l'Acropole pour l'Agora : *l'homme devenait la mesure de toute chose*.

Les fondements épistémologiques de la connais-

1. Comme Dyonisos de sa cuisse, Dakma de l'orteil de Brahma, etc.

2. Voir la vision de R. Girard p. 29.

3. O. Rank proposa une interprétation selon laquelle il y aurait une inversion des rôles sexuels dans la Genèse. Dans cette perspective, l'inceste est mère-fils et la femme reste la coupable.

4. Voir J.-P. Vernant, *Mythes et pensées chez les Grecs*, t. 1 et 2, Maspero, 1965.

5. Voir J. Romilly, *Les grands sophistes dans l'Athènes de Périclès*, Paris, Le Livre de Poche (Essai biblio), 1989.

sance<sup>1</sup> grecque, bien que désormais libérés de la théocratie, demeurèrent parfaitement traditionnels. Les philosophes grecs, qu'ils soient matérialistes comme Démocrite ou les Epicuriens, ou idéalistes comme les Stoïciens, Platon, Aristote<sup>2</sup>, pensaient que le sage devait vivre en harmonie avec l'Univers dont il constituait une partie microcosmique. Le criminel rompant l'harmonie du Cosmos ne pouvait être qu'un ignorant au sens grec du mot. « Nul n'est méchant volontairement », disait Socrate<sup>3</sup>. Pour les Grecs, l'éducation était le remède au mal et à la laideur. Platon différenciail le coupable incorrigible qu'il fallait isoler et le coupable récupérable qu'il fallait punir, amender, (ré)éduquer. La justice participait à l'harmonie universelle. Socrate qui aurait pu s'y soustraire, but la ciguë qui le condamnait à mort.

Dans un autre contexte, Hippocrate est considéré comme le père de la médecine. Il est le fondateur de la *théorie des humeurs*. Il sait reconnaître les maladies mentales : « Si la bile noire se porte sur le corps c'est l'épilepsie ; si elle atteint l'intelligence, c'est la mélancolie. » Il affirme que le cerveau est le siège de la folie. L'hystérie serait causée par un « utérus migrateur » furibond de ne pas être fécondé.

Le monde romain subit l'influence de la Grèce conquise. Les commentaires latins très pragmatiques et simples (les *sentencie*) marquèrent la pensée juridique à venir. Le latin, la langue érudite des siècles à venir, permit à la pensée grecque de devenir universelle.

1. M. Foucault (1966) a créé le néologisme *épistémé* pour définir ce qui, selon lui, fonde l'*archéologie* de la pensée épistémologique d'une époque.

2. Redécouvert grâce aux Arabes, son influence fut considérable au Moyen Age.

3. Voir S. Tzitzis, *La philosophie de la peine dans l'Antiquité hellénique*, thèse de doctorat, Paris II, 1981.

#### IV. — Le christianisme

Pardonnez-leur car ils ne savent pas ce qu'ils font !

s'écrie le Christ en croix. Mais si la foule est ignorante, saint Paul ne l'est pas qui s'étonne :

Mon Dieu ! je sais où est le bien et je fais le mal.

Cette énonciation qu'un sujet *sachant*, de culture grecque de surcroît, puisse être animé par des forces « inconscientes » constitue une ouverture épistémologique prometteuse.

La seconde ouverture est l'abolition de la conception cyclique du temps fondée sur les lois analogiques de la succession des cycles naturels. Le temps linéaire, prometteur d'un progrès désormais possible, est un héritage biblique, mais il sera largement diffusé par la nouvelle religion prosélyte qui se veut universelle (littéralement catholique). La troisième ouverture est, selon René Girard, la dénonciation évangélique du phénomène de bouc émissaire.

A l'origine, les Pères de l'Eglise (orientale) sont largement (néo-)platoniciens, en particulier saint Augustin, défenseur de l'idée du *libre arbitre*. Du point de vue du criminel, Augustin pensait que le juste châtiement devait avoir un caractère essentiellement éducatif. Progressivement, l'Empire romain s'effondre sous la poussée des invasions, mais après la conversion des *barbares*, la religion retrouve ce rôle temporel prépondérant qu'elle avait perdu à Athènes. Dieu redevient la mesure de toute chose, sa Volonté est à nouveau mise à contribution lors des *ordalies* ou jugement de Dieu (pratique ancienne, déjà inscrite dans le code de Hammourabi).

Pendant tout le Moyen Age, la science est essentiellement théologique mais la raison ne sommeille pas, les hérésies fleurissent, et l'Eglise y répond par la violence de l'Inquisition. La scolastique, caricaturée par le

fameux « *Aristoteles dixit* », est une dogmatique, la *libido sciendi* est considérée comme un détestable péché d'orgueil intellectuel face aux mystères de la création divine. Thomas d'Aquin accommode Aristote aux nécessités de la révélation. L'Eglise sera longtemps marquée par cet esprit dogmatique sur lequel pourra s'édifier l'Etat moderne. L'archevêque de Canterbury rétorquera à Darwin que la création du monde peut aisément se calculer en additionnant la durée de vie des personnages bibliques. En 1925, un professeur fut jugé à Daytona (Tennessee) pour avoir osé enseigner la théorie de l'évolution des espèces.

Du point de vue épistémologique, l'*archéologie du savoir* du Moyen Age est toujours placée sous le sceau de la pensée analogique, « *Omni peccans est ignorans* », le criminel demeure un pécheur ignorant, un imbécile ou un possédé. Thomas d'Aquin disserta sur les dispositions morbides de certains individus prédisposés au mal. Le concile de Trente adopta le dogme selon lequel l'homme disposait d'un libre arbitre suffisant pour justifier un châtement. Les premiers criminologues s'inspirèrent de la distinction théologique entre péché d'habitude parfaitement volontaire, et péché commis sous l'emprise directe de la passion : « *ligature de la raison* » pour Thomas d'Aquin<sup>1</sup>.

## V. — Les Lumières

Selon M. Foucault, la pensée analogique traditionnelle disparaît à la Renaissance. Sancho Pança symbolise ce changement, il se moque de Don Quichotte, analogiste caricatural, qui vit ses lectures comme des réalités. Les fondements épistémologiques de la pensée scientifique classique sont classificatoires (taxinomi-

1. Voir A. Laingui, *Histoire du droit pénal*, PUF, « Que sais-je ? », 2<sup>e</sup> éd., 1993.

ques) : Linné, Buffon en sont de parfaites illustrations. Foucault parle d'un écart entre le mot et la chose que celui-ci désigne. La chose est désormais envisagée pour elle-même et non plus comme une partie du cosmos en correspondance avec l'infiniment grand et l'infiniment petit. L'alchimie devient chimie ; l'astrologie : astronomie, etc. C'est une science de la représentation : mesurer, comparer, classer.

Fait considérable, le sujet, absent jusqu'alors, fait une entrée fracassante sur la scène philosophique. Le cogito cartésien en fait un être responsable par la dialectique de la volonté et de l'entendement.

En ce qui concerne le point de vue philosophique, le moment pertinent concernant la compréhension des comportements criminels est le siècle des Lumières. La grande ambition du XVIII<sup>e</sup> siècle sera de proclamer l'idée que la raison, éclairée par les acquis de la science et débarrassée de toute espèce de préjugé, peut libérer l'homme et réformer la société. Descartes, Spinoza, Leibniz furent les grands philosophes du siècle précédent, les écrivains XVIII<sup>e</sup>, moins novateurs, s'évertuent à diffuser les connaissances, avec une énergie extraordinaire, et dans tous les domaines, l'*Encyclopédie* en témoigne.

La philosophie des Lumières ne se limite pas à accompagner la vie et à la contempler dans le miroir de la réflexion. Elle croit au contraire à la spontanéité originaire de la pensée et, loin de la borner à la tâche de commenter après coup et de refléter, elle lui reconnaît le pouvoir et le rôle d'organiser la vie. La pensée, certes, doit analyser, examiner, mais aussi provoquer, faire naître l'ordonnance dont elle a conçu la nécessité, ne serait-ce que pour prouver, dans l'acte même de se réaliser, son réalisme et sa vérité propres<sup>1</sup>.

L'esprit de tolérance se manifeste dans les loges maçonniques qui, à partir de l'Angleterre, diffusent

1. E. Cassirer, *La philosophie des Lumières*, Paris, Libr. Arthème Fayard, 1966.

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Chapitre I — Aspects socio-historiques du crime	6
I. Les mythes cosmogoniques, 6 — II. La Bible, Eve fille d'Adam, Caïn, 6 — III. L'Antiquité gréco-latine, 7 — IV. Le christianisme, 9 — V. Les Lumières, 10 — VI. L'École positiviste, 14 — VII. K. Marx, 17 — VIII. Apports des sciences humaines, 18 : 1. Psychanalyse et structuralisme, 18 ; 2. Apport des psychanalystes dans la compréhension des comportements criminels, 23 ; 3. La psychologie du comportement, 27 ; 4. La vision de René Girard, 29 — IX. Les apports sociocriminologiques actuels (sciences humaines, <i>suite</i> ), 30 : 1. Généralités, 30 ; 2. Définition sociologique du crime, 31 ; 3. Théorie d'intégration et de régulation sociale, 32 — X. Débat actuel, 36 : 1. Le mouvement de défense sociale et la criminologie clinique, 36 ; 2. La criminologie empirique, 39.	
Chapitre II — Les comportements criminels	44
I. Typologie du crime, 44 — II. L'état dangereux, 47.	
Chapitre III — Les réponses sociales	53
I. La loi, 53 : 1. Positive, 53 ; 2. Symbolique, 54 — II. Traitement pénal : prévention, répression, 57 : 1. Théorie de la peine, 57 ; 2. L'appareil répressif, 59 ; 3. Rôle du psychiatre et du psychologue, 62 ; 4. La situation carcérale, 63.	
Chapitre IV — Psychopathologie médico-légale	65
I. La notion de structure de personnalité, 65 — II. Position structurelle à la <i>Loi</i> des différentes personnalités classiques, 67 — III. La clinique psycho-légale, 70 : 1. Altération de la sphère bio-génétique, 71 ; 2. Altération de la sphère psychique, 77 ; 3. La conduite psychopathique, 83 ; 4. Cas particulier des agresseurs sexuels, 85 ; 5. Les femmes criminelles, 91 ; 6. Les auteurs de sévices à enfants, 92 ; 7. Les enfants meurtriers, 93 — IV. Les différentes théories actuelles du pas-	

sage à l'acte criminel, 95 : 1. Rôle des conduites additives, 95 ; 2. Théories psychologiques : A) E. de Greef, 95 ; B) J. Pinatel, 96 ; C) La théorie hydraulique de l'agressivité, 96 ; 3. Rôle de la victime : A) La victimologie, 97 ; B) Les victimations multiples, 98 ; C) La survictimation des délinquants, 99 — V. Le point de vue empirique, 99 : 1. La notion de cible, 99 ; 2. L'analyse stratégique des motivations, 99 ; 3. L'analyse stratégique des opportunités, 101 ; 4. La psychologie du délinquant : le « présentisme », 102 — VI. Le *profilage* psychologique, 103.

<b>Chapitre V — Prise en charge médico-psychologique du criminel</b>	107
I. Le problème de la responsabilité pénale, 107 — II. La prise en charge médico-psychologique, 113 : 1. Les individus dangereux qui troublent l'ordre public ou la sécurité des personnes, 113 ; 2. L'examen médical pendant la garde à vue, 114 ; 3. La négociation de crise, 115 ; 4. La prise en charge en milieu carcéral, 116 ; 5. La prise en charge des irresponsables dangereux après non-lieu judiciaire, 117 ; 6. La prévention des récidives en fin de peine, 118 ; A) L'institut Ph.-Pinel de Montréal, 118 ; B) L'exemple belge, 119 ; C) L'antenne d'agressologie de Paris, 120 ; D) La loi dite « Méhaignerie », 120.	
Index	122
Bibliographie	124

